

XVII 3 F H / 42

SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.
Secrétariat de direction : C. Mondésert, s. j.

N° 41

EUSÈBE DE CÉSARÉE
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

LIVRES V-VII

TEXTE GREC
TRADUCTION ET NOTES

PAR

Gustave BARDY
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



NIHIL OBSTAT :

Lyon, le 21 janvier 1955.

C. MONDÉSERT, s. j.

IMPRIMATUR :

Paris, le 25 janvier 1955.

M. POTEVIN,
vic. gén.

PARIS

LES ÉDITIONS DU CERF
29, BOULEVARD DE LA TOUR-MAUBOURG, 29

1955

Ce volume est publié grâce au concours
de Mgr LAGIER, directeur de l'ŒUVRE D'ORIENT.

XXVIII

Τόν γε μὴν Ῥωμαίων αὐτοκράτορα Ἀλέξανδρον τρισὶν ἐπὶ δέκα ἔτεσιν τὴν ἀρχὴν διανύσαντα Μαξιμῖνος Καῖσαρ διαδέχεται · ὃς δὴ κατὰ κότον τὸν πρὸς τὸν Ἀλεξάνδρου οἶκον, ἐκ πλειόνων πιστῶν συνεστῶτα, διωγμὸν ἐγείρας, τοὺς τῶν ἐκκλησιῶν ἄρχοντας μόνους ὡς αἰτίους τῆς κατὰ τὸ εὐαγγέλιον διδασκαλίας ἀναιρεῖσθαι προστάττει. τότε καὶ Ὁριγένης τὸν Περὶ μαρτυρίου συντάττει, Ἀμβροσίῳ καὶ Πρωτοκλήτῳ πρεσβυτέρῳ τῆς ἐν Καισαρεία παροικίας ἀναθεὶς τὸ σύγγραμμα, ὅτι δὴ ἄμφω περίστασις οὐχ ἡ τυχοῦσα ἐν τῷ διωγμῷ κατελήφει · ἐν ἧ καὶ διαπρέψαι κατέχει λόγος ἐν ὁμολογίᾳ τοὺς ἄνδρας, οὐ πλείονος ἢ τριετοῦς χρόνου τῷ Μαξιμίνῳ διαγενομένου. σεσημειώται δὲ τουτοῖ τοῦ διωγμοῦ τὸν καιρὸν ἐν τε τῷ δευτέρῳ καὶ εἰκοστῷ τῶν εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην Ἑξηγητικῶν καὶ ἐν διαφόροις ἐπιστολαῖς Ὁριγένης.

1. *Chronic.*, ad annum 235 ; édit. HELM, p. 216 : « Alexander occidit Mogontiaci tumultu militari. Romanorum vicesimus secundus regnavit Maximinus, annos tres ». La mort de Sévère Alexandre est datée du 18 mars 235. Sur d'autres dates, cf. M. BESNIER, *op. cit.*, p. 107, n. 348.

2. Eusèbe est seul à dire que Maximin déclencha la persécution

XXVIII

LA PERSÉCUTION DE MAXIMIN

L'empereur des Romains, Alexandre, ayant achevé son règne au bout de treize ans¹, Maximin César lui succède. Celui-ci, par ressentiment contre la maison d'Alexandre, composée d'une majorité de fidèles, suscite une persécution et ordonne de mettre à mort les seuls chefs des Églises comme responsables de l'enseignement selon l'Évangile². Alors Origène compose encore le livre *Sur le martyre*, qu'il dédie à Ambroise et à Protocète, prêtre de la chrétienté de Césarée³, parce que des difficultés peu ordinaires les avaient saisis tous deux dans la persécution. On raconte que ces hommes se distinguèrent dans la confession de la foi⁴, pendant le règne de Maximin, qui ne dura pas plus de trois ans. Origène a indiqué ce temps de la persécution dans le vingt-deuxième livre des *Commentaires sur l'Évangile selon Jean* et dans diverses lettres.

par réaction contre la bienveillance d'Alexandre à l'égard des Chrétiens. D'ailleurs, c'est peut-être surtout le prosélytisme que prétendit interdire le nouvel empereur. Cf. M. BESNIER, *op. cit.*, p. 144-145.

3. Protocète était prêtre à Césarée de Palestine.

4. Protocète et Ambroise ne moururent pas au cours de la persécution. Ambroise vivait encore en 248 : ce fut à son instigation qu'Origène écrivit les huit livres *Contre Celse*.

XXXIV

Ἦτεσιν δὲ ὄλοις ἐξ Γορδιανοῦ τὴν Ῥωμαίων διανύσαντος ἡγεμονίαν, Φίλιππος ἅμα παιδὶ Φιλίππῳ τὴν ἀρχὴν διαδέχεται. τοῦτον κατέχει λόγος Χριστιανὸν ὄντα ἐν ἡμέρᾳ τῆς ὑστάτης τοῦ πάσχα παννυχίδος τῶν ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας εὐχῶν τῷ πλήθει μετασχεῖν ἐθελῆσαι, οὐ πρότερον δὲ ὑπὸ τοῦ τηλικαύτου προεστῶτος ἐπιτραπῆναι εἰσβαλεῖν, ἢ ἐξομολογήσασθαι καὶ τοῖς ἐν παραπτώμασιν ἐξεταζομένοις μετανοίας τε χώραν ἴσχουσιν ἑαυτὸν καταλέξει· ἄλλως γὰρ μὴ ἂν ποτε πρὸς αὐτοῦ, μὴ οὐχὶ τοῦτο ποιήσαντα, διὰ πολλὰς τε κατ' αὐτὸν αἰτίας παραδεχθῆναι. καὶ πειθαρχῆσαι γε προθύμως λέγεται, τὸ γνήσιον καὶ εὐλαβὲς τῆς περὶ τὸν θεῖον φόβον διαθέσεως ἔργος ἐπιδεδειγμένον.

1. *Chronic., ad annum 244*; édit. HELM, p. 217 : « Romanorum vicesimus quartus regnavit Philippus annos septem ». Cf. M. BESNIER, *op. cit.*, p. 151 suiv.

2. Eusèbe ne donne pas comme certaine la pénitence de Philippe ; il ne paraît même pas savoir quel évêque la lui aurait imposée. Saint Jean Chrysostome assure que le fait se serait passé à Antioche

XXXIV

CE QUI ARRIVA SOUS PHILIPPE

Gordien ayant achevé son règne sur les Romains après six années entières, Philippe lui succède au pouvoir avec son fils Philippe¹. On raconte que celui-là était chrétien et qu'au jour de la dernière veillée de Pâques, il voulut prendre part avec la foule aux prières faites à l'église, mais que le président du lieu ne lui permit pas d'entrer avant qu'il eût fait l'exhomologèse et qu'il se fût inscrit lui-même parmi ceux qui étaient classés comme pécheurs et qui occupaient la place des pénitents : autrement en effet, l'empereur, s'il n'avait pas fait cela, n'aurait jamais été reçu par le président, à cause de nombreuses plaintes de ceux qui étaient contre lui. Et l'on dit qu'il se soumit de bon cœur, montrant par ses actes la sincérité et la piété de ses dispositions, relativement à la crainte de Dieu².

et que l'évêque visé serait saint Babylas ; *Oratio in S. Babyl.*, 6. Saint JÉRÔME, *De vir. illustr.*, 54, et Paul OROSE, *Hist.*, VII, 20, précisent davantage en affirmant que Philippe avait été chrétien. Cette assertion est invraisemblable. En fait, Philippe, comme Alexandre Sévère, s'intéressait au Christianisme et il a laissé aux chrétiens un bon souvenir. Du récit d'Eusèbe, on rapprochera naturellement celui de Théodoret, sur la pénitence de Théodose.

XXXIX

[1] Ἀλλὰ¹ γὰρ Φίλιππον ἔτεσιν ἑπτὰ βασιλεύσαντα διαδέχεται Δέκιος ὃς δὴ τοῦ πρὸς Φίλιππον ἔχθους ἕνεκα διωγμὸν κατὰ τῶν ἐκκλησιῶν ἐγείρει, ἐν ᾧ Φαβιανοῦ ἐπὶ Ῥώμης μαρτυρίῳ τελειωθέντος, Κορνήλιος τὴν ἐπίσκοπὴν διαδέχεται. [2] ἐπὶ δὲ Παλαιστίνης Ἀλέξανδρος ὁ τῆς Ἱεροσολύμων ἐκκλησίας ἐπίσκοπος αὐθις διὰ Χριστὸν ἐν τῇ Καισαρείᾳ ἡγεμονικοῖς παραστάς δικαστηρίοις καὶ ἐπὶ δευτέρᾳ διαπρέψας ὁμολογία, δεσμοτηρίου πειρᾶται, λιπαρῶ γῆρει καὶ σεμνῇ πολιᾷ κατεστεμμένος. [3] τούτου δὲ μετὰ τὴν ἐν τοῖς ἡγεμονικοῖς δικαστηρίοις λαμπρὰν καὶ περιφανῆ μαρτυρίαν ἐπὶ τῆς εἰρκτῆς κοιμηθέντος, Μαζαβάνης διάδοχος τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπισκοπῆς ἀναδείκνυται. [4] τῷ δ' Ἀλεξάνδρῳ παραπλησίως ἐν Ἀντιοχείᾳ τοῦ Βαβυλᾶ μετὰ ὁμο-

1 ἀλλὰ T^oBDMS^{arml} L καὶ τὰ μὲν περὶ τούτων τάδε ἐστὶν ἀλλὰ A T^oER.

1. *Chronic., ad annum 251*; édit. HELM, p. 218 : « Philippus senior Veronae, iunior Romae occiditur. Romanorum vicesimus quintus regnavit Decius annum unum, menses tres ». Philippe fut tué à Véronne à la fin de septembre ou au début d'octobre 249; son fils fut massacré à Rome peu de temps après. Dèce lui-même avait été proclamé empereur par les légions de Pannonie dès la fin de 248. M. BESNIER, *op. cit.*, p. 154-155.

2. La véritable cause de la persécution de Dèce est le désir de l'empereur de restaurer les traditions romaines. Pour la première fois, le christianisme est alors l'objet d'une mesure générale qui doit être appliquée dans l'empire entier. L'édit parut au commencement de 250.

XXXIX

CE QUI ARRIVA SOUS DÈCE

[1] Philippe, ayant donc régné sept ans, a Dèce pour successeur¹. Celui-ci, par haine pour Philippe, réveille contre les Églises² une persécution au cours de laquelle Fabien est consommé à Rome par le martyr et Corneille lui succède dans l'épiscopat³.

[2] En Palestine, Alexandre, évêque de l'Église de Jérusalem, comparut de nouveau pour le Christ, à Césarée, devant les tribunaux du gouverneur⁴; et s'étant distingué par une seconde confession, il fait l'épreuve de la prison, couronné d'une vigoureuse vieillesse et d'une vénérable chevelure blanche. [3] Après qu'il a rendu devant les tribunaux du gouverneur un brillant et éclatant témoignage et qu'il est mort en prison, Mazabane est proclamé son successeur dans l'épiscopat à Jérusalem⁵.

[4] D'une manière semblable à Alexandre, Babylas

3. *Chronic., ad annum 252*; édit. HELM, p. 218. Fabien mourut le 20 janvier 250 et ne put pas être immédiatement remplacé. Les lettres de saint Cyprien nous renseignent fort bien sur les événements de cette période en Occident.

4. Sur la première confession d'Alexandre, lors de la persécution de Septime-Sévère, cf. *supra*, VI, xi, 5.

5. *Chronic., ad annum 225*, édit. HELM, p. 218 : « Alexandro Hierosolymarum episcopo apud Caesaream Palaestinae ob martyrium interfecto... ».

Le nom de Mazabane est assez rare et l'on se demande encore s'il est d'origine sémitique ou iranienne. On le trouve quelquefois sur des inscriptions palmyréniennes. Cf. J. CANTINEAU, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, III C, 23 et IX, 26. On l'a découvert récemment sur une inscription grecque de Volubilis. Cf. E. FREZOULS, *Deux nouvelles inscriptions grecques à Volubilis*, dans *Revue des Études grecques*, 1952, p. 369 suiv.

ἀποδεχόμενος, καὶ πᾶς τε ὁ οἶκος αὐτοῦ θεοσεβῶν πεπλήρωτο καὶ ἦν ἐκκλησία θεοῦ · [4] ἀποσκευάσασθαι δὲ παρέπεισεν αὐτὸν ὁ διδάσκαλος³ καὶ τῶν ἀπ' Αἰγύπτου μάγων ἀρχισυνάγωγος, τοὺς μὲν καθαρούς καὶ ὀσίους ἀνδρας κτείνεσθαι καὶ διώκεσθαι κελεύων ὡς ἀντιπάλους καὶ κωλυτὰς τῶν παμμιάρων καὶ βδελυκτῶν ἐπαοιδῶν ὑπάρχοντας, (καὶ γὰρ εἰοῖν καὶ ἦσαν ἱκανοί, παρόντες καὶ ὀρώμενοι καὶ μόνον ἐμπνέοντες καὶ φθειγγόμενοι διασκεδάσαι τὰς τῶν ἀλιτηρίων δαιμόνων ἐπιβουλὰς), τελετὰς δὲ ἀνάγκους καὶ μαγανείας ἐξαγίστους καὶ ἱερουργίας ἀκαλλιερήτους ἐπιτελεῖν ὑποτιθέμενος, παῖδας ἀθλίους ἀποσφάττει καὶ τέκνα δυστήνων πατέρων καταθύειν καὶ σπλάγχνα νεογενῆ διαιρεῖν καὶ τὰ τοῦ θεοῦ διακόπτειν καὶ καταχορδεύειν πλάσματα, ὡς ἐκ τούτων εὐδαιμονήσοντας ».

[5] καὶ τούτοις γε ἐπιφέρει λέγων ·

«καλὰ γοῦν αὐτοῖς Μακριανὸς τῆς ἐλπίζομένης βασιλείας

3 ὁ διδάσκαλος om. B¹ S^{arm}, serait impossible sans précision (Schwartz) et Denys aurait écrit : ὁ διδάσκαλος «κακῶν» p. ex.; *doctorem pessimum magistrum* L par conjecture.

5. Il y a ici une exagération manifeste. Cependant les édits de Valérien qui organisèrent la persécution témoignent de l'importance prise par le catholicisme dans les plus hautes classes de la société. Voir surtout le second édit, cité par CYPRIEN, *Epist.*, LXXX, 2 : « (ut) senatores... et egregii viri et equites Romani, dignitate amissa, etiam bonis spoliuntur et, si ademptis facultatibus christiani esse perseveraverint, capite quoque mulctentur; matronae vero ademptis bonis in exilium relegentur, Caesariani autem quicumque vel prius confessi fuerant vel nunc confessi fuerint confiscentur et vinciti in Caesarianas possessiones rescripti mittantur ». Cf. HARNACK, *Mission und Ausbreitung*⁴, t. II, p. 564, 576, 583, 584; M. BESNIER, *op. cit.*, p. 172-173.

6. Il s'agit de Macrien, nommé un peu plus bas. Les expressions qui servent ici à le désigner ne doivent probablement pas être prises à la lettre; bien que le terme ἀρχισυνάγωγος s'applique le plus souvent à des juifs, il désigne aussi parfois des chefs d'associations païennes. Cf. E. SCHUERER, *Geschichte des jüdischen Volkes*⁴, t. II, p. 512; J. B. FREY, *Corpus Inscriptionum iudaicarum* t. I, Rome,

maison était remplie d'hommes pieux et était une église de Dieu⁵.

« [4] Mais son maître, qui était archisynagogarque des magiciens d'Égypte⁶, lui persuada de se débarrasser d'eux. Il l'engagea d'une part à faire mourir et à persécuter les hommes purs et saints, comme étant des adversaires et des obstacles pour ses incantations tout à fait infâmes et abominables (ils sont en effet et étaient capables, par leur présence, par leur regard, et même seulement par leur souffle et le son de leur voix, de rompre les machinations des démons néfastes⁷). Il lui conseilla d'autre part d'accomplir des initiations impures, des pratiques de sorcellerie criminelles, des cérémonies religieuses réprouvées par la divinité, d'égorger de malheureux enfants, de sacrifier des enfants nés de pères misérables, de déchirer les entrailles des nouveau-nés, de couper et d'éventrer des créatures de Dieu, comme s'ils devaient par là se rendre heureux⁸. »

[5] Et à cela il ajoute ces paroles :

« En tout cas, Macrien offrit (aux démons) de beaux

1936, p. xcvi-xcix; J. JUSTER, *Les Juifs dans l'empire romain*, Paris, 1914, t. I, p. 450-453.

Celui-ci, Marcus Fulvius Macrianus, était ministre des finances, soit *rationalis Augusti*, ἐπὶ τῶν καθόλου λόγων βασιλέως, d'après Eusèbe, soit *comes thesaurorum* et *praefectus annonae*, κόμης τῶν θησαυρῶν καὶ ἐφεστὼς τῇ ἀγορᾷ τοῦ σίτου, d'après le continuateur de Dion Cassius, fr. 3. Cf. STEIN, *Fulvius* 82, dans PAULY-WISSOWA, *Realencyklopädie*, VII, 1922, p. 259-262. Les fonctions exercées par Macrien expliquent en partie les confiscations décidées par les édits de 258. Il fallait remplir le trésor : un bon moyen pour cela était de décider la confiscation des biens qui appartenaient aux chrétiens. M. BESNIER, *op. cit.*, p. 172; L. HOMO, *Les institutions politiques romaines*, Paris, 1927, p. 372.

7. Sur l'action des chrétiens contre les démons, cf. entre autres MINUCIUS FÉLIX, *Octavius*, xxvii; TERTULLIEN, *Apol.*, xxiii, et les textes rassemblés par HARNACK, *Mission und Ausbreitung*⁴, t. I, p. 300-323.

8. Des pratiques semblables avaient été reprochées aux chrétiens. Cf. par exemple MINUCIUS FÉLIX, *Octavius*, ix, 7; TERTULLIEN, *Apol.*, vii-ix; EUSÈBE, *Hist. eccl.*, V, i, 14, etc.

αὐτῇ πόλει τὸν ὅμοιον ἱστοροῦσιν ἀγῶνα διηθλημέναι ·
τῆς δὲ Μαρκίωνος αὐτὴν αἰρέσεως γενέσθαι κατέχει λόγος.

XIII

Ἄλλ' οὐκ εἰς μακρὸν δουλείαν τὴν παρὰ βαρβάροις
ὑπομείναντος Οὐαλεριανοῦ, μοναρχήσας ὁ παῖς σωφρο-
νέστερον τὴν ἀρχὴν διατίθεται, ἀνίησί τε αὐτίκα διὰ προγραμ-
μάτων τὸν καθ' ἡμῶν διωγμὸν, ἐπ' ἐλευθερίας τοῖς τοῦ λόγου
προσεστῶσιν τὰ ἐξ ἔθους ἐπιτελεῖν δι' ἀντιγραφῆς προσταξάς,
ἥτις τοῦτον ἔχει τὸν τρόπον ·

« Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Πούπλιος Λικίνιος Γαλλιῆνος
Εὐσεβῆς Εὐτυχῆς Σεβαστὸς Διονυσίῳ καὶ Πίννα καὶ
Δημητρίῳ καὶ τοῖς λοιποῖς ἐπισκόποις. τὴν εὐεργεσίαν
τῆς ἐμῆς δωρεᾶς διὰ παντὸς τοῦ κόσμου ἐκδιβασθῆναι
προσέταξα, ὅπως ἀπὸ τῶν τόπων τῶν θρησκευσίμων
ἀποχωρήσωσιν, καὶ διὰ τοῦτο καὶ ὑμεῖς τῆς ἀντιγραφῆς
τῆς ἐμῆς τῶ τύπῳ χρῆσθαι δύνασθε, ὥστε μηδένα ὑμῖν
ἐνοχλεῖν. καὶ τοῦτο, ὅπερ κατὰ τὸ ἐξὸν δύναται ὑφ' ὑμῶν
ἀναπληροῦσθαι, ἤδη πρὸ πολλοῦ ὑπ' ἐμοῦ συγκεχώρηται,
καὶ διὰ τοῦτο Αὐρήλιος Κυρίνιος, ὁ τοῦ μεγίστου

2. Il y a donc encore des marcionites en Palestine. Cf. HARNACK, *Marcion*², p. 348*. Durant la grande persécution, un évêque marcionite de ce pays, Asclépius, souffrira le martyre, *De martyr. Palaest.*, x, 1, et saint ÉPIPHANE signalera aussi, *Haeres.*, LXIII, 2, l'évêque marcionite d'une petite ville de Palestine qu'on honorait du titre de confesseur.

1. La captivité de Valérien chez les Perses semble dater du second semestre de 260. Cf. M. BESNIER, *op. cit.*, p. 178.

2. Eusèbe ne reproduit pas l'édit de Gallien, mais seulement un

femme soutint le même combat ; l'histoire ajoute qu'elle
était de l'hérésie de Marcion².

XIII

LA PAIX SOUS GALLIEN

Mais, peu après, Valérien ayant été réduit en esclavage
par les barbares¹, son fils, qui régna seul désormais, disposa
du pouvoir avec plus de sagesse, et aussitôt il relâche par
édits la persécution contre nous, ordonnant² à ceux qui
président la parole d'accomplir en liberté leurs fonctions
accoutumées. Le rescrit est rédigé comme suit :

« L'empereur César Publius Licinius Gallien, Pieux,
Fortuné, Auguste, à Denys, Pinnas et Démétrius et aux
autres évêques. J'ai ordonné que soit répandue à travers
le monde entier la bienfaisance de mes dons, afin qu'on
évacue les lieux de culte et que, par suite, vous puissiez
profiter de l'ordonnance de mon rescrit, sans que personne
ne vous inquiète. Ce qui peut être récupéré par vous dans
la mesure du possible a déjà été accordé par moi depuis
longtemps³ ; c'est pourquoi Aurélius Quirinus, le préposé

rescrit spécial adressé aux évêques d'Égypte. Ce rescrit peut être postérieur à la défaite de Macrien, si celui-ci a réellement exercé le pouvoir ; mais il peut aussi être antérieur à son usurpation et avoir été promulgué dès la nouvelle de la défaite de Valérien. Pinnas et Démétrius sont probablement des évêques d'Égypte.

3. Gallien ne reconnaît pas officiellement le christianisme, mais il le tolère comme ayant une existence de fait et rétablit ainsi la situation antérieure à la persécution de Valérien. Au fond, c'est tout ce que demandaient les chrétiens. La reconnaissance de la propriété ecclésiastique a surtout une très grande importance à leurs yeux.

πράγματος προστατεύων, τὸν τύπον τὸν ὑπ' ἐμοῦ δοθέντα διαφυλάξει.»

ταῦτα ἐπὶ τὸ σαφέστερον ἐκ τῆς Ῥωμαίων ἐρμηνευθέντα γλώττης ἐγκείσθω. καὶ ἄλλη δὲ τοῦ αὐτοῦ διάταξις φέρεται, ἣν πρὸς ἐτέρους ἐπισκόπους πεποίηται, τὰ τῶν καλουμένων κοιμητηρίων ἀπολαμβάνειν ἐπιτρέπων χωρία.

XIV

Ἐν τούτῳ δὲ τῆς μὲν Ῥωμαίων ἐκκλησίας εἰς ἔτι τότε καθηγεῖτο Εὐστός, τῆς δ' ἐπ' Ἀντιοχείας μετὰ Φάβιον Δημητριάδος, Φιρμιλιανὸς δὲ Καισαρείας τῆς Καππαδοκῶν¹, καὶ ἐπὶ τούτοις τῶν κατὰ Πόντον ἐκκλησιῶν Γρηγόριος καὶ ὁ τοῦ αὐτοῦ ἀδελφὸς Ἀθηνόδωρος, Ὁριγένους γνώριμοι· τῆς δ' ἐπὶ Παλαιστίνης Καισαρείας, Θεοκτίστου μεταλλάξαντος, διαδέχεται τὴν ἐπισκοπὴν Δόμνος, βραχεῖ δὲ χρόνῳ τούτου διαγενομένου, Θεότεκνος, ὁ καθ' ἡμᾶς, διάδοχος καθίσταται· τῆς δ' Ὁριγένους διατριβῆς καὶ οὗτος ἦν. ἀλλὰ καὶ ἐν Ἱεροσολύμοις ἀναπαυσάμενου Μαζαβάνου, τὸν θρόνον Ὑμέναιος, ὁ καὶ αὐτὸς ἐπὶ πλείστοις τοῖς καθ' ἡμᾶς διαπρέψας ἔτεσιν, διεδέξατο.

1 Φιρμιλιανὸς — Καππαδοκῶν ABDMLS^{act} om. TER.

4. La fonction d'Aurélius Quirinus est mal déterminée. Peut-être ne concerne-t-elle pas spécialement l'Égypte. Il semble pourtant que ce personnage ait été *procurator rei summae* et ait exercé des fonctions financières.

aux affaires suprêmes⁴, fera observer l'ordonnance donnée par moi.»

Que cette ordonnance, traduite du latin pour plus de clarté, soit rapportée ici. On possède du même empereur une autre ordonnance qui a été adressée à d'autres évêques et qui permet de reprendre les lieux appelés cimetières.

XIV

LES ÉVÊQUES QUI FURENT ALORS LES PLUS EN VUE

En ce temps-là¹, Xyste dirigeait encore l'Église des Romains; après Fabius, Démétrien dirigea celle d'Antioche; Firmilien, celle de Césarée de Cappadoce; en outre Grégoire et son frère Athénodore, disciples d'Origène, dirigeaient les Églises du Pont. A Césarée de Palestine, après la mort de Théocliste, Domnus reçoit l'épiscopat; et celui-ci ayant trépassé peu de temps après, Théotecne, notre contemporain, est établi pour lui succéder. Il était lui aussi de l'école d'Origène. Mais à Jérusalem, après la mort de Mazabane, Hyménée, qui a lui aussi brillé de très nombreuses années à notre époque, lui succéda sur son siège.

1. Ce chapitre ne donne, sans aucune référence chronologique précise, que les noms des évêques d'Antioche, de Césarée de Cappadoce, de Néocésarée dans le Pont, de Césarée de Palestine, de Jérusalem. On ne peut indiquer qu'une datation assez imprécise pour ces évêques. La *Chronique* place l'élection de Démétrianus en 253 (p. 219) et mentionne Hyménée en 267 (p. 221); mais elle ignore les autres évêques cités ici.

ἀνακαθραμένη κακίαν, ἀκμαιότερον νῦν ἐπανθεῖ καὶ πορρώτερον ὁρᾶται καὶ ἀκούεται καὶ διαφοιτᾷ πανταχοῦ».

[4] εἴθ' ἐξῆς καὶ τὸν χρόνον, καθ' ὃν ταῦτ' ἔγραψεν, διὰ τούτων σημαίνει :

«καὶ μοι πάλιν τὰς ἡμέρας τῶν βασιλικῶν ἐτῶν ἔπεισι σκοπεῖν. ὁρῶ γάρ, ὡς ὀνομασθέντες μὲν οἱ ἀσεβέστατοι μετ' οὐ πολὺ γεγονάσιν ἀνώνυμοι, ὁ δὲ ὀσιώτερος καὶ φιλοθεώτερος ὑπερβᾶς τὴν ἑπταετηρίδα, νῦν ἐνιαυτὸν ἕνατον⁴ διανύει, ἐν ᾧ ἡμεῖς ἑορτάσωμεν».

XXIV

[1] Ἐπὶ τούτοις ἅπασιν σπουδάζεται αὐτῷ καὶ τὰ Περὶ ἐπαγγελιῶν δύο συγγράμματα, ἡ δ' ὑπόθεσις αὐτῷ Νέπως ἦν, ἐπίσκοπος τῶν κατ' Αἴγυπτον, Ἰουδαϊκώτερον τὰς ἐπηγγελμένας τοῖς ἁγίοις ἐν ταῖς θείαις γραφαῖς ἐπαγγελίας ἀποδοθήσεσθαι διδασκῶν καὶ τινὰ χιλιάδα ἐτῶν τρυφῆς σωματικῆς ἐπὶ τῆς ξηρᾶς ταύτης ἔσσεσθαι ὑποτιθέμενος. [2] δόξας γοῦν οὗτος ἐκ τῆς Ἀποκαλύψεως Ἰωάννου τὴν ἰδίαν κρατύνειν ὑπόληψιν, Ἐλεγχον ἀλληγοριστῶν λόγον τινὰ περὶ τούτου συντάξας ἐπέγραψεν. [3] πρὸς ὃν ὁ

4 ἕνατον mss ἕτερον S^{arm}.

4. L'idée, ici exprimée par Denys, sera reprise et développée par Lactance dans le *De moribus persecutorum*.

5. La septième année était, dans l'opinion courante, une année critique : la dépasser était un signe très favorable, et la courte durée du règne des empereurs précédents rendait pour Gallien ce nombre particulièrement remarquable. Postumus, l'empereur gaulois, ne voulut pas attendre ses *decennalia* pour faire frapper des médailles commémoratives ; dès 262, il fit procéder à cette frappe pour ses

précédente méchanceté, fleurit maintenant de manière plus éclatante ; on le voit et on l'entend de plus loin et il pénètre partout.»

[4] Puis, à la suite, il marque le temps où il a écrit ces choses, en ces termes :

« Et à moi aussi il vient à l'idée d'examiner les jours des années impériales. Je vois en effet que les plus impies, si renommés qu'ils eussent été, sont après peu de temps devenus sans gloire⁴, tandis que celui-ci, plus saint et plus aimé de Dieu, a dépassé sa septième année⁵ et achève maintenant la neuvième année, dans laquelle nous célébrons la fête⁶ ».

XXIV

NÉPOS ET SON SCHISME

[1] En plus de tout cela, Denys compose encore les deux livres *Sur les promesses*, dont l'objet était Népos¹, évêque des Égyptiens : celui-ci enseignait que les promesses faites aux saints dans les divines Écritures devaient être interprétées plutôt à la manière juive et imaginait qu'il y aurait un millier d'années de jouissances corporelles sur cette terre². [2] Il pensait en tout cas fortifier sa propre opinion par l'*Apocalypse* de Jean et il avait composé sur ce sujet un ouvrage intitulé *Réfutation des allégoristes*³. [3] C'est

quinquennalia. La septième année de Gallien s'était achevée en 260. La lettre à Hermammon se trouve ainsi datée à quelques mois près.

6. La fête de Pâques : nous sommes donc assurés d'avoir affaire ici à une lettre festale.

1. Népos devait être évêque d'Arsinoé dans le Fayoum. D'après le fragment de Muratori, cette ville était la patrie du gnostique Valentin.

2. Cf. *supra*, III, xxviii.

3. Il est vraisemblable qu'Origène se trouvait au premier rang